

* * Mardi, le 18 courant, Monseigneur l'archevêque de St-Boniface bénira le monastère des Trappistes de Notre-Dame des Prairies, situé à St-Norbert, Manitoba.

* * Le T. R. Père Dom Antoine, abbé de Notre-Dame du Lac, écrit de la Trappe de Mortagne, en France, qu'il a fait une heureuse traversée. Il parle en termes très élogieux de la grande Trappe, du nombre de ses religieux, et surtout de l'atmosphère de piété qui embaume aujourd'hui, comme au temps de saint Bernard, cette antique et vénérable institution.

* * On écrit de Rome à l'*Univers* en date du 20 septembre : On a annoncé que Mgr Satolli, président de l'Académie des Nobles ecclésiastiques, était envoyé aux Etats-Unis pour représenter le Saint-Père aux fêtes colombiennes de Chicago ; je crois savoir que la mission de l'illustre prélat a un but bien plus important. On se rappelle la question soulevée aux Etats-Unis à propos des écoles cédées par Mgr Ireland, archevêque de St-Paul de Minnesota, à deux municipalités de son diocèse, et d'une décision de la Propagande qui déclara *tolerari posse* en certain cas la méthode suivie en cette occasion par Monseigneur l'archevêque de St-Paul.

Malgré cette décision, les esprits ne s'étant pas complètement calmés, le Saint-Père aurait décidé que la question serait étudiée et examinée sur les lieux par un personnage qui, en sa qualité d'étranger, serait tout-à-fait sans prévention et par conséquent complètement impartial. Telle serait précisément la mission confiée à Mgr Satolli, qui, doué d'un talent et d'une prudence exceptionnels, pourra d'autant mieux s'en acquitter, qu'il est déjà bien connu par l'épiscopat américain, ayant représenté le Saint-Père à l'inauguration de l'université catholique de Washington.

AUX PRIERES

Sœur D. Brigitte Boucher, dite sœur St-François de Sales, des sœurs Grises de Montréal.

M. Roussin, Les Cèdres.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez
M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,
leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.